



Procès-verbal du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le trois juin, le Conseil Municipal de la Commune de FONTANES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel GANDILHON, Maire.

Nombre d'Élus : En exercice : 15 Présents : 13 Qui ont pris part à la délibération : 14	Date de la convocation du Conseil Municipal : 26 mai 2026
---	---

Présents : DAVID Cécile, DUPEYRON Sandrine, GANDILHON Michel, GOUTAGNY Pascal, JOANNIN Valérie, PERRET Marie-Renée, PHILIBERT Pascal, PITAVAL Jean-Éric, POUILLY Vanessa, PROUVOST Nicolas, RELAVE Emma, THUGNIOT Frédéric et VILLEMAGNE Laurent.

Absents : ROCHE Nathalie

Absents ayant donné pouvoir : GUYOT Jean François à VILLEMAGNE Laurent.

Secrétaire : VILLEMAGNE Laurent

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 6 mai 2026 est validé.

Urbanisme :

- Dépôt d'une AT par la commune de Fontanès pour la consultation des services sécurité incendie, rue de l'école, en cours d'instruction ;
- DP accordée à M. GRATALOUP Mathieu pour l'agrandissement d'une terrasse existante, 5 rue des Acacias ;
- Dépôt d'un PC par M. et Mme KERNOU pour la construction de deux maisons individuelles, 10 impasse des Egaux, demande de pièces complémentaires ;
- Dépôt d'une DP par M. GRATALOUP Romain pour l'installation d'une pergola sur la terrasse, 9 impasse des Egaux, en cours d'instruction ;

Rencontres entre le 6 mai et le 3 juin 2026 :

- Rencontre de l'équipe médiathèque pour les derniers investissements en mobilier : 2 fauteuils et une table basse pour le coin adultes + 2 poufs coin enfant, meuble mobile, signalétique intérieure faite avec FABLAB à Saint-Christo-en-Jarez.
- Le maire précise que le processus d'utilisation d'une carte de crédit par la commune est en cours.

- Inauguration des travaux de réhabilitation du collège Jacques Brel à Chazelles-sur-Lyon
- SEM service déchets pour les dysfonctionnements de la containerisation sur la commune. Quelques points restent à finaliser. Celui de l'église sera agrandi. Chiffrage en cours pour celui du Chemin des sept pins. Il faudra penser à recommuniquer pour encourager l'utilisation du composteur de la rue du Plâtre.
- SEM rencontre avec le vice-président à l'économie, les services de SEM et les communes de Saint-Christo-en-Jarez et Marcenod pour l'avancement de la future zone artisanale, la procédure est très longue le projet pourrait voir le jour d'ici 5 ans. Point sur le PLUi qui devrait être validé en 2028, arrêté en décembre 2026.
- Réunion des adjoints et CMD pour la préparation du conseil municipal
- Présentation du Conseil Municipal des Enfants aux élèves de CE2 pour la préparation des élections de juin 2026. Il y a 5 candidats pour les futures élections, pour 4 postes à pourvoir !
- Visite de sécurité de l'ERP du château
- Visite des bâtiments communaux par les nouveaux élus, ce moment est apprécié car il permet aux nouveaux élus de mieux se projeter lorsqu'il s'agit de discuter d'un projet ou de prendre une décision
- Commission info/communication, préparation de la prochaine feuille info. L'équipe se divise le travail en se partageant la rédaction des articles
- Bureau de SEM, la métropole a choisi de réécrire le pacte métropolitain qui n'avait pas été révisé depuis 2015, validation prévue en décembre
- SEM, relevé du patrimoine dans le cadre du PLUi, l'objectif étant de répertorier les murs, les puits et les croix pour mémoire
- 70 ans de l'entreprise Tissot maçonnerie de Saint-Christo-en-Jarez
- Matinée plantation du jardin partagé organisé par le CME
- 20 ans de l'AFPC à Grammond
- L'association MJC pour la reprise de l'accompagnement des jeunes 13/17 ans, la MJC est un peu démunie face à cette situation et souhaite avoir le soutien de la commune et/ou d'une autre commune pour démarrer un nouveau projet. La commission souhaiterait faire un sondage auprès des jeunes du village pour savoir ce dont ils ont envie. Marie-Renée Desage propose que les jeunes qui ont profité du LARJ puissent aussi témoigner de leur expérience. La MJC sort d'un gros échec et est soucieuse sur le sujet
- Conseil d'administration de la MJC, les activités se maintiennent et préparation de la prochaine rentrée
- Groupe de travail de l'aide aux aidants. Nouvelle structure CRT Centre de ressources territorialisées pour venir en aide des personnes chez elles avant de rentrer en EHPAD.
- Commission enfance/jeunesse avec la CAF et le représentant de la CTG pour savoir ce qui se passe sur le territoire afin de pouvoir redémarrer une activité sur la commune
- Réunion de bilan de la marche des Crêts un joli bénéfice a été réalisé et préparation de l'organisation de la Foire. 5 pôles constitués. Interrogation de la gestion des inscriptions par la mairie
- SEM, service foncier pour la future zone artisanale

- CME

Point divers :

Michel GANDILHON a présenté l'élargissement de la zone 30 dans le centre bourg. Les panneaux vont être prochainement installés.

Laurent VILLEMANGE a présenté le bilan des prises du radar sur février et mars 2026, il en ressort que 1 400 véhicules passent par jour sur la commune, la vitesse de 50 km/h est respecté par 3 véhicules sur 4 dans le sens Grammond/Fontanès alors que dans l'autre sens, à la sortie du village, seulement 1 véhicule sur 2 respecte la vitesse de 50 km/h.

Réflexion sur les intersections, rue Fontanésium/impasse de Roche Neyron, Carrefour des Essarts RM3/RM6 où certains usagers « coupent » le carrefour. Signalétique à revoir avec SEM.

Point sur l'organisation de l'inauguration à venir du bâtiment Ecole-Dojo -Local technique et Médiathèque.

ORDRE DU JOUR :

1- Décision modificative n°1 au budget principal 2026

Monsieur le Maire présente les modifications qu'il convient d'apporter au budget principal de la commune.

Suite à la transmission du budget 2026, les services préfectoraux et des finances publiques ont fait remarquer que l'annuité de l'emprunt n'est pas couverte par les ressources propres, il convient donc de diminuer le remboursement du capital de 90 000 € et d'augmenter les immobilisations en cours (compte 231) de la même somme.

De plus, Monsieur le Maire rappelle que suite à la validation par les membres du conseil municipal de l'achat d'un bien immobilier, il convient d'inscrire 2 lignes supplémentaires : augmentation du compte 1641 en recette (emprunts) pour 180 000 € et augmentation du compte 2138 (immobilisations corporelles) en dépenses pour 180 000 €.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	445 000.00 €	-90 000.00 €	270 000.00 €	625 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	445 000.00 €	-90 000.00 €	0.00 €	355 000.00 €
1641/16	444 000.00 €	-90 000.00 €	0.00 €	354 000.00 €
21 Immobilisations corporelles	87 200.00 €	0.00 €	180 000.00 €	267 200.00 €
2138/21	0.00 €	0.00 €	180 000.00 €	180 000.00 €
23 Immobilisations en cours	86 314.70 €	0.00 €	90 000.00 €	176 314.70 €
231/23	30 000.00 €	0.00 €	90 000.00 €	120 000.00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	121 000.00 €	0.00 €	180 000.00 €	301 000.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	121 000.00 €	0.00 €	180 000.00 €	301 000.00 €
1641/16	120 000.00 €	0.00 €	180 000.00 €	300 000.00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	679 158.54 €	-90 000.00 €	270 000.00 €	859 158.54 €
Total général des recettes d'investissement (1)	679 158.54 €	0.00 €	180 000.00 €	859 158.54 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	688 135.02 €	0.00 €	0.00 €	688 135.02 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	688 135.02 €	0.00 €	0.00 €	688 135.02 €

(1) Tous les chapitres (mouvementés ou non) y compris les lignes budgétaires et reports

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de valider la décision modificative n°1, au budget principal 2026 comme présentée ci-dessus.

Délibération n° 2026-029 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

2- Création d'emplois saisonniers pour l'été 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et notamment son article 3 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, qui autorise le recrutement d'agents saisonniers pour exercer des fonctions correspondant à des besoins saisonniers.

Considérant que pendant la saison d'été, période de congés, les employés communaux du service technique ont besoin d'aide pour assurer les travaux saisonniers tels que l'arrosage et l'entretien des massifs de fleurs, la réfection des peintures du mobilier urbain...

Monsieur le Maire propose d'embaucher deux jeunes de 16 à 17 ans, à mi-temps, sur deux périodes, du 6 au 17 juillet 2026 inclus et du 20 au 31 juillet 2026 inclus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à la création de 2 emplois saisonniers de jeunes âgés entre 16 et 17 ans sur la période d'été 2026.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les contrats à intervenir ;

Dit que les crédits nécessaires à ces rémunérations sont inscrits au budget.

Délibération n° 2026-030 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

3- Fixation des tarifs des services de la commune

Monsieur le Maire rappelle la liste des différents services payants que propose la commune aux citoyens :

- Photocopies
- Location des salles de la Maison du Plâtre
- Concessions du cimetière.

Il propose d'ajouter un nouveau tarif pour l'achat d'un caveau d'occasion et précise que les autres tarifs ne sont pas modifiés.

1- Tarif des photocopies

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de conserver les tarifs votés par délibération le 6 mars 2020 pour les photocopies effectuées en Mairie pour les associations communales et pour les particuliers comme ci-dessous :

FORMAT		ASSOCIATIONS COMMUNALES	PARTICULIERS
A4	Noir et Blanc	0.05 € / face	0.15 € / face
	Couleur	0.10 € / face	0.30 € / face
A3	Noir et Blanc	0.10 € / face	0.30 € / face
	Couleur	0.20 € / face	0.60 € / face

2- Tarifs location des salles de la Maison du Plâtre

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les tarifs de location des salles de la Maison du Plâtre sont annexés au règlement intérieur de location voté par le Conseil Municipal en date du 7 février 2020.

Monsieur le Maire précise que des nouveaux tarifs s'appliquent aux contrats signés depuis le 1^{er} mai 2023 et jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne les modifier.

Aujourd'hui, M. le Maire propose de modifier les tarifs de location comme suit :

	Locataire extérieur à Fontanès	Habitant de Fontanès
3 jours et 2 nuits (dont 1 jour férié attendant au week-end)	700 €	600 €
2 jours et 1 nuit (samedi + dimanche)	600 €	500 €
1 journée	350 €	300 €
Option cuisine	60 €	60 €
Option sonorisation vidéo	30 €	30 €
Vaisselle	gratuite	gratuite

Ces nouveaux tarifs s'appliquent aux contrats signés après le 1^{er} avril 2026.

Les horaires de remise et rendu des clés sont défini dans le règlement intérieur de location.

Déplacement supplémentaire de la personne d'astreinte :

Pour déblocage du limiteur de son : 200 €

Pour non-respect d'un horaire défini : 50 €

Visite supplémentaire : 30 €

Rendu du matériel en dehors des horaires du contrat : 30 €

Pénalité pour manquement aux dispositions du règlement intérieur de location : 100 € par manquement

3- Tarif des concessions cimetière

Monsieur le Maire rappelle les tarifs des concessions trentenaires, du columbarium et des frais d'enregistrement fixés par la délibération n°2026-007 du 26 février 2026 et propose d'ajouter un tarif supplémentaire ;

Concession 30 ans	100 € /m ²
Case columbarium - durée de 15 ans	400 €
Case columbarium - durée de 30 ans	700 €
Frais d'enregistrement + taxe de dispersion dans le jardin du souvenir	80 €
Achat d'un caveau d'occasion	150 € /m²

Suite à la reprise de concessions, les emplacements repris seront nettoyés et remis en état. Les caveaux ainsi libérés seront proposés à la vente à un prix de 150 € /m² de surface au sol.

Cet achat de caveau d'occasion se réalise en même temps que l'achat de la concession. Au renouvellement de la concession il n'y a pas de vente de caveau.

Le Conseil Municipal après délibération, décide, à l'unanimité :

- De conserver les tarifs photocopies et de la location des salles de la Maison du Plâtre fixés par la délibération du 27 février 2026
- De modifier les tarifs de la location des salles de la Maison du Plâtre pour les contrats signés à compter du 1^{er} avril 2026
- D'ajouter un nouveau tarif pour l'achat d'un caveau d'occasion, les autres tarifs liés aux concessions ne changent pas

Délibération n° 2026-031 : pas d'opposition ni abstention. Votée à l'unanimité.

La séance est levée à 22h30.

Compte rendu de délégations de pouvoirs

Monsieur le Maire précise qu'il a obtenu par délibération en date du 20 mars 2026, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 30 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieur à 5 % en précisant que cette délégation est valable dans la limite des crédits inscrits au budget.

Ainsi il présente au Conseil Municipal la liste des décisions qu'il a prises en vertu de cette délégation.

Signature de devis :

Date de signature	Objet	Montant HT
26/05/2026	Nettoisement de jeune peuplement et création périmètre ilot - ONF	1 581,35 €
26/05/2026	Dégagement manuel de plantation - ONF	1 218,48 €
28/05/2026	Veste de cuisine - ECOTEL	70,80 €
28/05/2026	Pièces pour mécanique - SODIPIECES	134,22
02/06/2026	Papeterie périscolaire - PICHON	50,71 €